

ANNEXE 7

CHARTE POUR LES EXPOSANTS ET LEURS CONSTRUCTEURS DE STANDS

Nom du salon: **SALON DU MEUBLE BRUXELLES 2025**
Exposant:

Date du salon: **02 - 05 NOVEMBRE 2025**
Nr du palais et du stand:

Cher exposant,

Votre stand peut être monté de deux manières différentes.
Veuillez cocher ce qui est d'application dans votre cas:

A. Vous louez un stand tout prêt de l'organisation.

B. Vous construisez vous-même le stand, ou vous le faites monter par un monteur de stands.

Dans ce cas, nous souhaitons recevoir certains renseignements complémentaires en rapport avec la manière dont ce stand est monté. Veuillez cocher ce qui est d'application:

1. Vous construisez un stand modulaire (hauteur limitée à 2,5m)

2. Vous construisez un stand (moins de 2,5m de haut)

3. Vous construisez un stand modulaire (plus de 2,5m de haut) – sans étage

4. Vous construisez un stand (plus de 2,5m de haut) – sans étage

5. Vous construisez un stand avec un étage accessible (privé ou public)

6. Le monteur de stand place de l'éclairage professionnel (ponts lumineux) ou du matériel audiovisuel.

Dans les cas 2, 4, 5 et 6 le monteur de stands doit également ajouter une analyse de risque.

Données du MONTEUR DE STAND

Adresse _____ Nr. _____

Nr postal: _____ Commune: _____

Tél : _____ Fax: _____

Le responsable de chantier :

	Données du sous-traitant (nom, adresse, tél)	Description du travail (voir point B)
1		
2		

DECLARATION D'INTENTION¹

1. Le soussigné renvoie cette charte complétée et signée et confirme qu'il a lu et clairement compris les consignes de sécurité applicables à BRUSSELS EXPO.
2. Il s'engage à respecter scrupuleusement ses obligations en matière de Sécurité, Santé et Environnement. Il transmettra la brochure d'information au monteur de stand et lui demande, si nécessaire (voir point B), de joindre une analyse de risque.
3. Le soussigné déclare avoir reçu les prescriptions de sécurité de BRUSSELS EXPO du Comité Organisateur et qu'il prendra les initiatives nécessaires pour informer du contenu de ce document tous ses travailleurs et, le cas échéant, également les sous-traitants qui travaillent pour son compte.
4. Le soussigné déclare qu'en cas d'accident de travail sur le stand, il contactera immédiatement le coordinateur de sécurité et lui transmettra l'information complémentaire nécessaire.

____ / ____ / ____

Date

Nom et fonction

Signature

Ce document doit être renvoyé dûment complété au coordinateur de sécurité à: bruexpo@vincotte.be et y joindre les éventuelles analyses de risque avant le début des travaux.

¹ Déclaration d'intention, conforme à l'article 29 de la Loi sur le bien-être.